



Fiche de données de sécurité BAIKAL WP

Etablie conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 830/2015)
Version 17
Date de révision : Mai 2019

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Désignation commerciale : BAIKAL WP

AMM : 21 000 38 / N° Intransit : 21 000 81

Nom chimique / synonyme : produit phytopharmaceutique.

Numéro d'enregistrement REACH: Exempté en accord avec l'annexe V.7 du règlement (CE) 1907/2006

Utilisations de la substance : produit phytopharmaceutique (bio contrôle) pour protection des cultures.

Fournisseur : SOCIETE KAOLINIERE ARMORICAINE (SOKA)

Lieu-dit MEUDON

22120 QUESOY - France

- Tél. : 02. 96. 33. 21. 55

- Fax : 02. 96. 33. 81. 43

- Email : sales@soka-kaolin.com

Numéro de téléphone d'urgence : 00.33.(0)2.96.33.21.55 OU 00.33.(0)2.96.42.30.11.

Disponible en dehors des heures de travail : ☒ oui ☐ non

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la substance ou du mélange / classification GHS :

AUCUNE (ce produit ne satisfait pas les critères de classification en tant que substance dangereuse définis dans le Règlement CE 1272/2008 et la Directive 67/548/CEE.)

Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter la génération de poussières. La poussière de ce produit contient moins de 0.1% de RCS (silice cristalline respirable).

Éléments d'étiquetage : aucun

Autres dangers : Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant principal

- Kaolin calciné anhydre: 100%

- CAS N°: 1332-58-7

- EINECS N°: 310-194-1

Nature chimique de la substance

Silicate d'alumine anhydre ($\text{Al}_2\text{O}_3\text{SiO}_2$)

Matière première naturelle

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

- **Contact avec les yeux :** Rincer abondamment à l'eau claire et consulter un médecin si l'irritation persiste

- **Inhalation :** Un transfert de l'individu à l'air libre est recommandé

- **Ingestion :** Aucune mesure de premier soin nécessaire. Rincer abondamment la bouche. Demander un examen médical si une gêne quelconque persiste.

- **Contact avec la peau :** Aucune mesure de premier soin nécessaire

Lavez la peau à l'eau savonneuse. Utilisez une lotion permettant d'hydrater la peau.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune action spécifique n'est nécessaire.

PRODUIT	DATE	PAGE
BAIKAL WP	Mai 2019	1/5

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Non combustible. Pas de décomposition thermique dangereuse.

Conseils aux pompiers : Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

- Pour tous les intervenants :

Assurer une ventilation adéquate. Maintenez les niveaux de poussière au minimum. Garder les personnes non protégées à l'écart. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements personnels - porter l'équipement de protection approprié (§ 8). Éviter d'inhalier les poussières - s'assurer d'utiliser une ventilation suffisante ou un équipement de protection respiratoire approprié et porter un équipement de protection approprié (§ 8). Prenez soin du produit mouillé sur le plancher, ce qui présente un risque de glissement.

- Pour les intervenants d'urgence :

Maintenez les niveaux de poussière au minimum. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes non protégées à l'écart. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements personnels - porter l'équipement de protection approprié (§ 8). Éviter d'inhalier les poussières - s'assurer d'utiliser une ventilation suffisante ou un équipement de protection respiratoire approprié et porter un équipement de protection approprié (§ 8). Prenez soin du produit mouillé sur le plancher, ce qui présente un risque de glissement.

Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune exigence spéciale.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Évitez de balayer à sec et utilisez des systèmes de nettoyage avec vaporisation d'eau ou par le vide pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

Référence à d'autres sections : Voir sections 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesure de protection :

Réduire au minimum les niveaux de poussière. Minimiser la production de poussière. Prévoir une ventilation par aspiration appropriée aux endroits où de la poussière en suspension dans l'air est générée. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire approprié, se référer au chapitre 8 de la présente fiche de données de sécurité. D'autres contrôles appropriés peuvent inclure l'enfermement, l'isolation, la suppression de l'eau. Manipulez les produits emballés avec soin pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manutention sécuritaires, veuillez communiquer avec votre fournisseur.

- Conseils sur l'hygiène au travail°:

Maintenez les niveaux de poussière au minimum. Minimiser la production de poussière. Des mesures générales d'hygiène du travail sont nécessaires pour garantir une manipulation sûre de la substance. Elles impliquent de bonnes pratiques d'hygiène (c'est-à-dire un nettoyage régulier avec des appareils de nettoyage appropriés), l'interdiction de boire, de manger et de fumer dans les zones de travail. Se doucher et se changer à la fin du quart de travail. Ne pas porter de vêtements contaminés à la maison.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel. Entrez dans un endroit sec et couvert.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

En cas d'utilisation spécifiques, contactez votre fournisseur

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Respecter les limites d'exposition réglementaires du lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (p. ex. poussière totale, poussière respirable, poussière de fraction fine de silice cristalline). Une limite d'exposition professionnelle contraignante européenne pour les poussières de silice cristalline alvéolaire est fixée à 0,1 mg/m³ dans la Directive (UE) 2017/2398, mesurée en moyenne pondérée dans le temps (TWA) sur 8 heures. Maintenir l'exposition individuelle sous les limites d'exposition professionnelle aux poussières inhalables et respirables, conformément à la législation nationale.

Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes

PRODUIT	DATE	PAGE
BAIKAL WP	Mai 2019	2/5

d'aspiration des locaux ou toute autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, p. ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage :

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de projection dans l'œil. Evitez le port de lentilles de contact lors de l'utilisation de ce produit.

Protection de la peau : Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. vêtements de protection, crème barrière).

Protection des mains : Il est recommandé que les travailleurs portent des gants de protection type PVC ou néoprène lors de la manipulation du produit. Laver-vous les mains à la fin de chaque session de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale de type masque FFP1, FFP2 ou FFP3 – se référer à la norme EN 143 : 2000.

Danger thermique : Cette substance ne présente pas de danger thermique. Aucune protection spécifique n'est requise.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Evitez la dispersion par le vent.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Aspect : poudre blanche, en sacs ou Big-Bag sur palettes, en vrac citerne.

Odeur : inodore

Seuil olfactif : non pertinent

pH (400 g/l water at 20°C) : 6 - 8

Densité apparente : 0.5 g/cm³

Densité réelle : 2,6 g/cm³

Point de fusion : 1300 - 1700°C

Température d'ébullition : non applicable

Température d'inflammation : non inflammable

Risque d'explosion : non explosif

Solubilité dans l'eau : négligeable (<10-2 g/L)

Solubilité dans l'acide fluorhydrique : oui

Autres informations : Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

Inerte, non réactif, chimiquement stable, pas de réaction dangereuse, ni de condition à éviter, pas d'incompatibilité particulière. produit sans risque de décomposition

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Critères d'effet toxicologique	Résultats de l'évaluation
Toxicité aiguë	Le kaolin n'est pas toxique Orale DL50 > 2000 mg/kg bw (OECD 420) Cutanée DL50 > 2000 mg/kg bw (OECD 402) Inhalation CL50 (4h) > 5.07 mg/L air (OECD 436)
Irritation cutanée	Le kaolin n'est pas irritant pour la peau (OECD 404).
Irritation oculaire	Le kaolin n'est pas irritant pour les yeux (OECD 405).
Sensibilité cutané / respiratoire	Le kaolin n'est pas un sensibilisateur cutané selon le test des ganglions lymphatiques (OECD 429)
Mutagène	Le kaolin n'est pas mutagène (OECD 471, OECD 490)
Cancérigène	Les études épidémiologiques couvrant un grand nombre de travailleurs n'ont pas révélé d'association explicite entre l'exposition au kaolin et la formation de tumeurs
Reprotoxique	Aucune donnée disponible.
STOT – exposition unique	Aucune toxicité observée

PRODUIT	DATE	PAGE
BAIKAL WP	Mai 2019	3/5

STOT – exposition répétée	L'exposition prolongée et massive à la poussière de kaolin contenant de la silice cristalline alvéolaire peut entraîner une pneumoconiose. Les résultats indiquent que la gravité des effets peut augmenter avec la quantité de silice cristalline dans la poussière respirable. Cette poussière de produit contient moins de 0,1 % de CRS.
Risque d'aspiration	Aucune donnée disponible

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité : Non pertinent

- Toxicité aiguë prolongée pour les poissons. CL50 (96h.) pour les poissons d'eau douce (truite arc en ciel) : >1000 mg/L (Method OECD 203),
- Toxicité aiguë prolongée pour les invertébrés aquatiques : CE50 (48h.) pour les invertébrés aquatiques (Daphnia magna) : >1000 mg/L (Method OECD 202)
- Toxicité aiguë prolongée pour les plantes aquatiques : CE50 (72h.) pour les algues d'eau douce (Raphidocelis Subcapitata): >1000 mg/L (Method OECD 201),
- Toxicité pour les micro-organisme et bactérie : aucune donnée disponible,
- Toxicité chronique pour les organismes aquatiques : aucune donnée disponible,
- Toxicité pour les organismes du sol : aucune donnée disponible,
- Toxicité pour les plantes : aucune donnée disponible,
- Effet général : aucun effet spécifique attendu.

Persistence et dégradabilité : Non pertinent. Ce produit inorganique n'est pas biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : Non pertinent

Mobilité dans le sol : produit insoluble présentant une mobilité négligeable dans le sol.

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non pertinent

Autres effets néfastes : Aucun effet secondaire spécifique connu.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets résiduels / produits inutilisés : Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination, qui doit être réalisée dans le respect des réglementations locales.

Emballage : La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés.

Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Pas de précautions requises sous la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses (ADR, IMDG, ICAO/IATA, RID : non classé). Eviter la propagation de poussières lors du transport. Utiliser des transports fermés

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Se référer aux limites d'exposition réglementaire pour la main d'œuvre dans chaque pays.

Europe : Exempté d'enregistrement REACH conformément à l'Annexe V.7.

U.S. Federal Regulations :

FDA : Kaolin (aluminum silicate, china clay, clay) is acceptable for several specific uses (See 21 CFR 73, 82, 175, 176, 177, 178, 186, 310, 335, 346, 347 and 872 sections)

TSCA: Ce produit est référencé dans l'inventaire TSCA. Il ne contient pas de substances soumises à une notification d'exportation en vertu de l'art. 12(b) du TSCA.

Classification WHMIS : Pas de contrôle – contient moins de 0.1% de silice cristalline

Autre pays: Le n° CAS 1332-58-7 est listé dans les registres réglementaires suivant : AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS, (Japon), ECL (Corée), NZIoC (Nouvelle Zélande), PICCS (Philippines)

16. AUTRES DONNEES

Indication des modifications par rapport à la version précédente :

Mise à jour de l'ensemble des rubriques selon le format révisé par le guide de l'ECHA (version 3.1 de novembre 2015).

Mélange avec des produits tiers :

Dans la mesure où les matériaux non fabriqués ou fournis par la société SOKA sont utilisés en conjonction avec ou à la place de matériaux de la société SOKA, le client est responsable d'obtenir lui-même, du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et autres propriétés concernant ces produits ou d'autres produits et de se procurer les informations nécessaires s'y rapportant. Aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas d'utilisation de BAIKAL WP de la société SOKA en association avec d'autres produits.

PRODUIT	DATE	PAGE
BAIKAL WP	Mai 2019	4/5

Formation :

Les travailleurs doivent être informés de la présence de silice cristalline et formés à son utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément à la réglementation en vigueur.

Dialogue social au sujet de la silice cristalline fraction fine :

Selon le type de manipulation et d'utilisation (ex : broyage, séchage), des particules de silice cristalline fraction fine (quartz - cristobalite) sont susceptibles d'être générées dans l'air. Une inhalation prolongée et/ou massive de poussières de silice cristalline fraction fine peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement. L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline fraction fine doit être surveillée et contrôlée.

Un accord de dialogue social plurisectoriel sur la protection de la santé des travailleurs dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent a été signé le 25 avril 2006. Cet accord autonome soutenu financièrement par la Commission européenne est fondé sur un Guide de bonnes pratiques. Les exigences de cet accord sont entrées en vigueur depuis le 25 octobre 2006. Cet accord a été publié dans le Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes ainsi que le Guide de bonnes pratiques, sont disponibles sur le site : <http://www.nepsi.eu> et contiennent des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits qui contiennent de la silice cristalline fraction fine (documents de référence disponibles sur demande auprès de EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice).

Clause de non-responsabilité :

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est basée sur les dispositions légales du règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et annexe II), tel que modifié. Son contenu est destiné à servir de guide pour la manipulation appropriée et prudente de la matière. Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que l'information qu'elle contient est lue et comprise correctement par toutes les personnes qui peuvent utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact de quelque manière que ce soit avec le produit. L'information et les instructions fournies dans la présente FDS sont fondées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date d'émission indiquée. Elle ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique, d'adéquation à des applications particulières et ne constitue pas une relation contractuelle juridiquement valable. Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.

PRODUIT	DATE	PAGE
BAIKAL WP	Mai 2019	5/5